

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 25 Juin 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

Étaient excusés : Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260707-07
Proposition de membres pour former
la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire, soit entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.



AR Prefecture

047-214700437-20260707-20260707-DE
Reçu le 13/07/2026

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal.

- Mme BOSIO Anaïs, Mme MAZET Véronique et Mr BALDINI Wilfried
- Mr SANCHEZ Pascal et Mr DE LONGHI Joël
- le délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet : Christelle BRUNET
- le délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Jacques FRESQUET

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Pour copie conforme,
A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026

Le Maire,
Christophe SANS

